



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **23 FEVRIER**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/02/2021
Présents :	22	Date d'affichage :	17/02/2021
Votants :	21	Date de publication :	25/02/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, BELMONTE Sophie, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle, GARNIER Sophie, HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ; Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CIOCCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël, GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TORRES Jérôme

Etaient absents excusés : GEORGES Corinne (pouvoir à A. Leroux)

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

DELIBERATION n° 2021-008

ADMINISTRATION
Création de deux postes de Conseillers Délégués

Rapporteur : Jérôme GRAUSI

Afin de renforcer encore plus l'efficacité et d'alléger la charge de certains adjoints, Monsieur le Maire propose de créer des postes de conseillers délégués dans des domaines spécifiques.

Cette possibilité est ouverte par l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dès lors que chaque adjoint élu est attributaire d'une délégation ce qui est le cas.

Il est proposé de créer deux délégations et de désigner deux conseillers délégués pour suivre les domaines suivants :

- Information et communication
- Coordination des actions communales et intercommunales

Vu l'article L 2122-18 du CGCT,

Considérant qu'il y a lieu d'alléger la charge de certains adjoints,

Monsieur le Maire précisant que par arrêté individuel, Mme LEROUX Aurélie se verra supprimer la délégation Information et communication pour ne conserver que la délégation des Finances.

Mesdames GEORGES Corinne et HABLIZIG Karine ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Par : 17 Voix POUR 0 Voix CONTRE 4 ABSTENTIONS

☞ **DECIDE** de créer DEUX postes de conseillers délégués dans les domaines :

- Information et communication
- Coordination des actions communales et intercommunales

☞ **DIT** que les conseillers délégués seront nommés par arrêté individuel nominatif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

